



CGT PEP80 IEM SAINT EXUPERY

Madame la Présidente
256 rue Saint Honoré
BP88813
80088 AMIENS CEDEX 2

A l'attention de M. Philippe Perrier Directeur Général

Objet : Préavis de grève.

Ville le Marcelet, le 07/11/2020

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève pour le **10 novembre 2020** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant de l'établissement Institut d'Éducation Motrice Saint Exupéry d'Amiens.

La situation sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 nécessite une protection totale et complète de la santé des salariés. Cette obligation réglementaire est de la responsabilité des employeurs qui doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer cette protection.

Nous constatons actuellement une dégradation générale et importante des conditions de travail des salariés et de la qualité d'accompagnement. Le manque d'anticipation de l'association et les réorganisations permanentes entraînent une perte de repères des salariés, un accroissement des risques psycho-sociaux mais aussi l'accentuation des troubles des usagers.

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications suivantes :

► Recruter immédiatement des professionnels supplémentaires et résorber les emplois précaires :

Les charges de travail sont fortement augmentées du fait de la pandémie. Les procédures sont très lourdes et peu efficaces.

Nous revendiquons un nombre de postes qualifiés à hauteur des besoins de la population accueillie (ETS, agents de service, infirmière, éducatif, para-médical...). Depuis plusieurs années, les pathologies des enfants sont plus lourdes et entraînent plus de besoins. Le nombre de salariés n'a pas augmenté.

► Former les salariés :

Nous revendiquons un véritable plan Emploi-Formation ainsi que la reconnaissance des qualifications des personnels. Les pathologies changent, le personnel doit y être formé.

► Respecter notre convention collective :

Nous revendiquons la défense et le maintien des avantages acquis conventionnels.

Les temps de préparation et d'écrits ne sont pas respectés dans l'ensemble de l'association. Une négociation est demandée depuis des mois, voire des années ... Actuellement, les professionnels sont encore dans l'obligation de réaliser des écrits sur des temps d'accompagnement des enfants... Les conditions de travail auprès des enfants sont donc fortement détériorées.

► Adapter et réfléchir sur les procédures :

Le personnel en première ligne sait ce qui est réalisable ou non ainsi que les moyens nécessaires pour y parvenir. Nous revendiquons la prise en compte de l'expérience des salariés afin d'adapter les

procédures et de faire en sorte qu'elle soient réalisables, notamment à l'arrivée des enfants et du personnel (accueil, prise de température...), au moment des repas, au moment des toilettes et des changes, au moment des activités.

► **Adapter et réfléchir les lieux dédiés :**

Ceux-ci sont exigus et non conformes à ce qu'exige la sécurité sanitaire notamment au niveau de la distanciation sociale. Il faut de plus éviter au maximum le « brassage » des accueillis.

► **Reporter les admissions :**

Des admissions toujours en cours alors que le personnel n'est déjà pas suffisant et en surcharge de travail. Que signifie cette mission de remplissage opérée par la directrice de l'établissement pour répondre à la Direction Générale ?

Nous revendiquons l'arrêt des admissions dans cet établissement tant que la crise sanitaire ne sera pas mieux gérée en interne.

► **Respecter les conditions de travail et de vie, respecter les droits et les libertés :**

Nous revendiquons un vrai respect de la part de la direction et de l'association envers le personnel. Le management par la peur doit cesser et les salariés doivent pouvoir parler, réfléchir et s'exprimer sans peur du retour de bâton. C'est actuellement le ressenti des salariés de L'institut d'Éducation Motrice qui ont, malgré les conditions difficiles, toujours su rester professionnels.

Notre syndicat CGT PEP80 rappelle que les salariés savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux personnes accueillies dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Philippe PRIGENT
Secrétaire général de la CGT PEP80

